Alors candidat, M. le maire Patrick Chaimovitch s'est engagé à réduire d'au moins 30 % l'abonnement résidentiel.

S'il ne le fait pas , C'EST QU'IL NE LE VEUT PAS ..... la DSP le lui permet parfaitement !!!

Chers amis du Collectif,

Dans notre dernier article, nous avons publié la promesse écrite de M. le maire qui s'engageait à réduire l'abonnement pour les résidents « d'au moins 30 % »……

- réduire de manière significative le coût de l'abonnement pour les résidents. Il conviendra d'obtenir une diminution d'au moins 30 % du prix de l'abonnement résidentiel pour les habitants.

Or, l'article 23.1 de la DSP est très explicite et limpide. Ce n'est pas Q-Park, <u>mais le conseil municipal qui fixe les tarifs</u> :

Article 23 - Formation des tarifs

23.1. Les conditions tarifaires seront fixées par arrêtés municipaux après délibération du Conseil Municipal au regard de la politique globale du stationnement.

C’est donc volontairement que M. le Maire refuse de réduire ce coût très important pour nombre de familles Colombiennes.

Il suffit que cette proposition soit mise à l’ordre du jour du prochain conseil municipal pour être votée.

Le contrat garanti un équilibre financier à Q-Park, or ce point d’équilibre est très largement dépassé depuis des années, les profits de Q-Park ne cessent d’augmenter à chaque exercice !

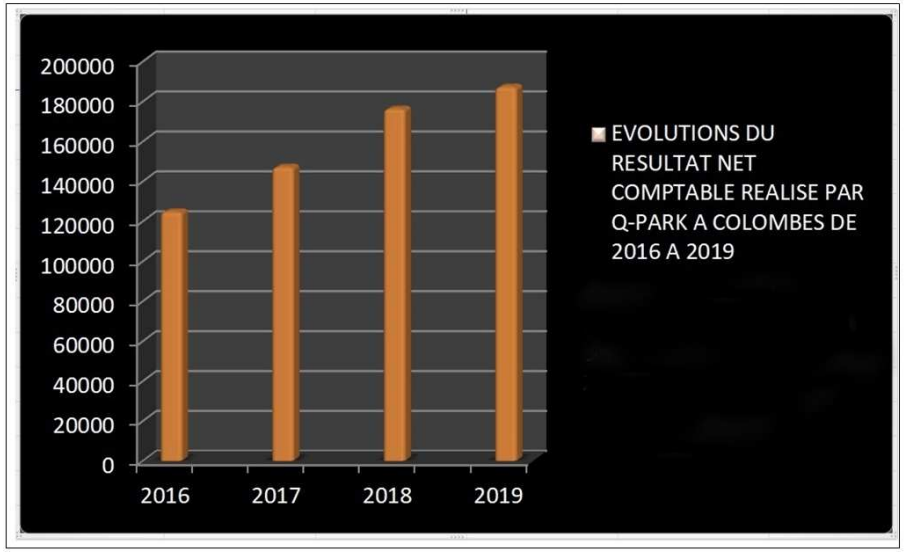

En milliers d’euros.

SOIT M. LE MAIRE NE CONNAIT PAS LA DSP, SOIT M. LE MAIRE NE VEUT PAS RESPECTER SES ENGAGEMENTS….

DANS LES DEUX CAS, LES ÉLECTEURS JUGERONT….

ANNULATION !

Le Collectif Indépendant de Colombes
Témoignez sur parkinggratuit92@gmail.com et nous diffuserons vos informations.
Un grand merci pour tous vos messages de soutiens !